

Règlement du Concours « Nous les fondus de Sport » CLAP 2 JOURS 2016

Présentation

Vous êtes spéléo, jogger, skieur, footballeur, deltaplaneur, cycliste, cavalier, alpiniste , vous faites du sport en pleine nature et vous aimez vous filmer ou filmer vos amis.

Saisissez vos Gopro (ou autre caméra) et FILMEZ VOS AMIS ou VOUS-MÊME en pleine action. Faites en un « vrai film » ! Puis présentez le nous !

Règlement

1 - L'association LES INKORRIGIBLES organisent, à l'occasion de la 2^{ème} édition du Festival CLAP 2 JOURS (11 et 12 août 2016), le 2^{ème} Concours de films sportifs « Nous les Fondus de sport ! », en partenariat avec l'Office de Tourisme de Méjannes le Clap et le festival de court-métrages de Paris «Courts Devant »

2 - Le concours « **Nous les fondus de Sport** » a pour objet de présenter à Méjannes le Clap lors du Festival de cinéma CLAP 2 JOURS, des court-métrages à thématique sportive.

3 – Ce concours est ouvert à tout réalisateur de film auto-produit ou autre.

4 – Les court-métrages présentés ne doivent pas excéder 8 minutes

5 – Les films doivent être montés, sonorisés et avoir un générique de début et de fin.

6 – Les films peuvent être des films de type documentaire ou des films scénarisés..

7 – Les films doivent être envoyés sous forme de fichier informatique avant le 1er juillet 2016.

- soit en pièce jointe par mail à lesinkorrigibles@orange.fr

- soit par téléchargement en envoyant le lien par mail

- soit par clé USB par courrier postal à: Les InKorrigibles, Mairie, 30430, Méjannes le Clap

- Une fiche de renseignement signée et datée doit accompagner le fichier du film indiquant :

*Le nom du réalisateur et son adresse postale, son mail, son téléphone

*le titre du film, sa durée, son année de réalisation, son financement s'il a eu des sponsors ou une production.

8 – Un comité de sélection visionnera tous les films envoyés et sélectionnera les films qui seront projetés lors des séances publiques du 11 et 12 août dans la salle des Fêtes de la Mairie de Méjannes le Clap.

9 – Les réalisateurs autorisent le « Festival Clap 2 Jours » à projeter leur film devant le public sans demander de droits de projection.

10 – Le jury sera composé de 5 membres du monde du cinéma et du sport. Il décernera lors de la séance publique, le Prix du Jury.

10 – Le public présent votera pour le Prix du Public.

11 - Une caméra Gopro récompensera chacun des films ayant obtenu le Prix du Jury et le Prix du Public.

12 - La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.